



Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale  
Pap Ndiaye  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

**Objet : Enseignement de la philosophie dans les séries technologiques et cours à effectifs dédoublés.**

Paris, le 20 janvier 2023

Monsieur le ministre,

Les deux dernières réformes du lycée (2010-2012 puis 2018-2020) ont eu pour effet de réduire drastiquement les possibilités de disposer d'horaires dédoublés en classe de philosophie, dans la voie technologique. En effet, depuis désormais une décennie, l'enseignement de la philosophie en séries technologiques est privé du cadre légal - obtenu en 1994 - qui garantissait le dédoublement d'une moitié de son horaire, afin de répondre à une situation déjà très préoccupante à l'époque.

Suite aux nombreuses audiences rue de Grenelle (3 en 2014 : en février, juillet et novembre) où nous avons expliqué à vos prédécesseurs la nécessité de rétablir ce dispositif, le ministère avait opportunément jugé utile d'adresser le 15 janvier 2015, une consigne à l'intention des recteurs, visant à encourager le recours à un enseignement de la philosophie à effectifs réduits, lorsqu'il était destiné aux élèves des séries technologiques. Or, force est de constater que cette consigne n'est appliquée que trop rarement, faute de disposer d'un horaire dédié selon un dispositif législatif plus contraignant.

Aussi, nous vous demandons d'envisager de renforcer ce texte de 2015, afin de permettre aux élèves de la voie technologique, de bénéficier à nouveau des conditions d'un enseignement de la philosophie comparable à ce que nous connaissions avant la réforme de 2010. A cette fin, nous avons la conviction que seul un horaire dédoublé, garanti par une grille horaire nationale et financé de manière spécifique, apportera les conditions minimales nécessaires à l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre profond respect.